



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Absents

Question écrite n° 63624

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, sur la proposition de loi no 198 relative a la recherche de personnes disparues adoptee a l'unanimité par le Senat le 11 decembre 1991. Il lui demande s'il envisage de proposer l'inscription a l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de cette proposition de loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement regrette de ne pas avoir eu la possibilite d'inscrire en seance publique a l'Assemblée nationale, lors de la session d'automne 1992, la proposition de loi relative a la recherche des personnes disparues. L'ordre du jour exceptionnellement charge de cette derniere session de la legislature n'a pas permis l'inscription de nombreux projets et propositions de loi, meme si l'Assemblée nationale aura siege, en seance publique, pres de 550 heures entre le 2 octobre et le 23 decembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63624

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4972